

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 17 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le dix-sept du mois de décembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais- Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Borcq-sur-Airvault, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**Date de la convocation** : 10 décembre 2024

**22 présents + 3 pouvoirs (25 votes sur 28)** :  
**Quorum atteint (15)**

**Membres titulaires présents** :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Dominique GUILBOT, Maryse CHARRIER, Sylvie NOBLET-HORTET, Viviane CHABAUTY, Jacky JOZEAU, Frédéric PARTHENAY
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU, Lucette ROCHER

**3 pouvoirs** :

- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Dominique GUILBOT

**Excusés** : Huguette ROUSSEAU, Mathias DIXNEUF, Frédérique DAMBRINE, Maryse BARIGAULT, Mattieu MANCEAU

**Absents** : Sébastien FAURE

**Lucette ROCHER a été élue secrétaire de séance**

=====

**FINANCES**

**Versement de l'acompte sur subvention N-1 au budget Offices de Tourisme**

Faisant référence au calcul de reversement de budget à budget de l'année 2024 et afin d'effectuer la majorité des écritures de dépenses et de recettes désormais dans le Budget Offices de Tourisme et non plus dans le Budget Principal, il est proposé de délibérer sur le versement d'un acompte à la subvention chaque début d'année, correspondant de 25% à la subvention de l'année précédente, soit 25% de 66 748,55€, 16 687,14€

- Vu les statuts de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▶ de verser un acompte de 25 % de la subvention d'équilibre de l'année précédente au Budget Offices de Tourisme, chaque début d'année,
- ▶ d'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Fait et délibéré, à Airvault, le 18 décembre 2024  
Et ont signé Le Président et La Secrétaire

Le Secrétaire de séance,  
Lucette ROCHER,

Le Président,  
Olivier FOUILLET,

AR-Préfecture

079-200041416-20241223-20-DE  
 00041416-20241223-20-DE  
 Acte comme exécutoire

Réception par le Préfet : 23-12-2024

Publication le : 23-12-2024

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
 33 Place des Promenades  
 79600 AIRVAULT  
 Tél. 05 49 64 93 48